

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Berne, le 29 avril 2021****Une nouvelle "loi anti-pesticides"**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475. Il prévoit de poser ainsi de très nombreuses exigences relatives à la durabilité, tirées de la Politique agricole 22+, par voie d'ordonnance. Les ordonnances en question, déjà qualifiées de "loi anti-pesticides", réglementent notamment les trajectoires de réduction des pertes d'éléments fertilisants et des produits phytosanitaires et définissent les nouveaux systèmes de production. Le projet va dans le bon sens, mais recèle aussi de nombreux conflits d'intérêts qu'on ne peut ignorer. Les nouvelles dispositions doivent encourager la production laitière, qui demande beaucoup de main-d'œuvre et de capital, car celle-ci est adaptée aux conditions locales.

D'un point de vue économique, la production laitière est la branche la plus importante de l'agriculture suisse. Plus de 100 000 emplois dépendent directement ou indirectement de la production de lait et de produits laitiers. C'est pourquoi, outre le fait qu'elle est parfaitement adaptée aux conditions locales, son avenir doit être assuré.

Une politique agricole dans tous les cas

Les nouvelles dispositions reprennent presque toutes les exigences de la PA22+ visant à promouvoir la durabilité de l'agriculture suisse, en particulier celles sur les trajectoires de réduction des pertes d'éléments fertilisants et des produits phytosanitaires. Dans les faits, le Conseil fédéral a ainsi très rapidement élaboré un contre-projet aux initiatives pour une eau potable propre et sur l'interdiction des pesticides.

Bien définir les contributions au système de production

Sur le principe, la voie choisie pour les systèmes de production est la bonne. Les producteurs et productrices de lait s'engagent volontiers pour encore plus de bien-être animal et pour la réduction des émissions. Les mesures doivent toutefois être applicables et tenir compte des importants investissements qu'exige la production laitière. Tout changement dans cette branche demande du temps, car il faut pouvoir planifier et amortir les investissements. Globalement, la production laitière suisse – avec une part de fourrage indigène de 92% – s'en sort bien. Les producteurs et productrices de lait doivent cependant pouvoir compter sur un soutien axé sur la pratique et fondé sur la recherche.

Les producteurs et productrices suisses de lait procéderont à un examen approfondi des propositions, nombreuses et complexes.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable Communication 079 285 51 01

2445 signes (espaces comprises)